

P.L.U. Infos

11/08/2017 – INFO N°2 – RÉUNION PUBLIQUE.

DÉPARTEMENT D' EURE ET LOIR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE DREUX

MAIRIE DE GOUSSAINVILLE
13 rue de Paris - 28410 Goussainville
Tél. : 02-37-43-21-07
Fax : 02-37-43-23-69
E-mail : mairie.goussainville28@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de Goussainville, nous vous convions à une première réunion publique, le :

**MARDI 12 SEPTEMBRE 2017 à 20h00,
à la Salle des Fêtes de Goussainville.**

Cette réunion sera animée par le bureau d'études en charge du dossier, l'agence GILSON & ASSOCIÉS qui vous présentera les deux premières étapes du projet :

1. Le diagnostic, qui a permis de dégager les atouts et les contraintes propres à notre territoire ;
2. Les enjeux d'aménagement et de développement, autant que de protection et de mise en valeur.

Le PADD définit les grandes orientations de la commune en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour les années à venir.

Ce moment d'échange sera l'occasion pour vous, de nous faire part de vos remarques et de vos propositions sur ces premières orientations d'aménagement proposées.

Dans quelques mois, à l'étape suivante, lors d'une nouvelle réunion, nous vous présenterons les Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P), ainsi que le plan de zonage et le règlement.

D'autre part, nous vous rappelons qu'un registre est à votre disposition en Mairie, durant toute la durée de la procédure, pour recueillir vos observations et que vous avez la possibilité d'adresser par écrit toute suggestion à l'attention du Maire, à l'adresse de la Mairie.

Vous remerciant par avance de votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Michel CADOT.

26/06/2015 – INFO N°1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, lors de sa réunion du 26 juin 2015, a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble

du territoire communal, conformément aux articles R 121-1, R 123-1, R 123-16, R 123-24, R 123-25, L 121-4, L 121-7, L 123-1, L 123-6, L 123-7, L 123-8, L 123-19, L 300-2, L 411-2 ... du code de l'urbanisme.

***Retrouver la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2015
à la rubrique « prescription d'élaboration du PLU »***